

Avis administratif

7379187501 - AA

PRÉFECTURE
DU CALVADOS

Arrêté préfectoral
n° 440-2024-SRN-BBEN-
SD du 28 août 2024
portant abrogation de
l'arrêté préfectoral de
protection de biotope du
site «Anciennes carrières
d'Orival» du 7 mars 1985
situé sur la commune
de Ponts-sur-Seulles (14)

AVIS

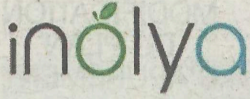
L'APB du 7 mars 1985, a été pris suite
à la reconnaissance de l'intérêt natura-
liste du site à la fin des années 1970, no-
tamment pour la protection de l'Alisier
de Fontainebleau (Sorbus latifolia).
L'amélioration des connaissances sur
le patrimoine naturel depuis le début des
années 2000, a permis le classement du
site en Réserve naturelle régionale
(RNR) en 2008. L'intérêt principal du site
est d'ordre botanique et la réserve est
actuellement gérée par le Conservatoire
d'espaces naturels Normandie (CEN
Normandie). Le site est ainsi concerné
par plusieurs zonages réglementaires
(APB et RNR) aux objectifs contradictoi-
res.

Par arrêté du 28 août 2024, le préfet du
Calvados a approuvé l'abrogation de
l'arrêté préfectoral de protection de bio-
topes du site «Anciennes carrières d'Or-
ival» du 7 mars 1985 situé sur la com-
mune de Ponts-sur-Seulles (14) afin de
pouvoir mettre en œuvre les objectifs de
gestion du site fixés par le plan de ges-
tion 2022-2030 de la réserve naturelle
régionale.

L'arrêté susvisé
- est publié au recueil des actes admi-
nistratifs de la préfecture du Calvados à
l'adresse suivante : https://www.
calvados.gouv.fr/contenu/
telechargement/25259/185609/
file/recueil-14-2024-281-recueil-des-
actes-administratifs-special.pdf
- est publié sur le site internet de la pré-
fecture du Calvados à l'adresse sui-

vante : https://www.calvados.gouv.
fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-
risques-naturels-et-
technologiques/Biodiversite/Espaces-
proteges-les-arretes-de-protection-de-
biotope/Anciennes-carrieres-d-Orival-
a-Amblié2/Protection-du-biotope
- sera affiché en mairie de Ponts-sur-
Seulles, pendant une durée minimale de
deux mois avec l'indication qu'une co-
pie intégrale est déposée à la mairie et
mise à disposition des personnes inté-
ressées. Il sera justifié de l'accomplisse-
ment de cette formalité par un certificat
d'affichage établi par le maire de la com-
mune concernée.

7379751601 - AA



FACILITATEUR D'HABITAT

Ville de CAEN

Projet de
permis d'aménager
PA 014 118 24 D0009
Quai Venduvre
Îlot « Trébucien »

AVIS DE
PARTICIPATION DU
PUBLIC PAR VOIE
ÉLECTRONIQUE

En application des dispositions des
articles L.123-2 1° et L.123-19 du Code
de l'environnement, une procédure de
participation du public par voie électro-
nique est organisée sur le projet de re-
nouvellement urbain de l'îlot Trébucien
objet du permis d'aménager référencé
PA 014 118 24 D0009 déposé le 28 juin
2024 par la Société INOLYA.

Ce projet consiste en la démolition
d'immeubles, la reconstruction de loge-
ments, la construction de bureaux, de
cellules commerciales et la réalisation
d'espaces publics sur une superficie de
1,68 hectare.

Le dossier de participation mis en li-
gne comprendra notamment la de-
mande de permis d'aménager, incluant
son évaluation environnementale ainsi
que l'avis de la Mission Régionale d'Au-
torité Environnementale (MRAe) du
11 septembre 2024.

La participation du public par voie
électronique se déroulera pendant
32 jours consécutifs du :
Mercredi 23 octobre au dimanche 24-
novembre 2024 inclus.

Les personnes intéressées pourront
prendre connaissance, à compter du
18 octobre 2024, de l'ensemble de docu-
ment de participation par voie électro-
nique sur le site internet : https://caen.
fr/saint-jean-renouveau-urbain-
de-lilottrebucien#la-participation-du-
public-par-voie-lectronique

La demande de mise en consultation
sur support papier s'effectuera selon les
modalités prévues à l'article D.123-46-2
du Code de l'environnement.

Des informations complémentaires
sur le projet pourront également être sol-
licitées auprès du responsable du projet
INOLYA : Alexis LECERF - 02 31 30 36 87
- alexis.lecerf@inolya.fr

Pendant toute la durée de la participa-
tion, le public pourra formuler ses obser-
vations et propositions dans les condi-
tions suivantes :

- par courriel à l'adresse participation-
trebucien@caen.fr

- par voie postale à l'attention de M. le
Maire, sous pli cacheté, au plus tard le
lundi 18 novembre 2024 (cachet de la
poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Direction de l'Urbanisme - Service au-
torisations du droit des sols
Hôtel de la Communauté urbaine
Caen-la-Mer, 16, rue Rosa Parks 14000
Caen.

À l'issue de la participation du public
et au plus tard à la date de décision prise
sur le permis d'aménager, le Maire de
Caen rendra public, par voie électro-
nique et pour une durée de trois mois un
dossier comprenant la synthèse des obser-
vations et propositions déposées avec
l'indication de celles dont il a été
tenu compte ainsi que dans un

document séparé les motifs de la déci-
sion. Cette mise à disposition s'effec-
tuera sur le site internet :

https://caen.fr/saint-jean-
renouveau-urbain-de-lilottrebucien#la-participation-du-public-
par-voieelectronique

7379751401 - AA

COMMUNAUTÉ URBAINE
CAEN LA MER

Modification n° 3
du Plan local d'urbanisme
de Mondeville
Arrêté de mise
en enquête publique
AVIS RECTIFICATIF

Suite aux avis parus jeudi 3 octobre
annonçant les permanences en mairie
de Mondeville, il convient de lire :

Mme Véronique MATHIEU, désignée
commissaire enquêtrice par M. le Prési-
dent du tribunal administratif de Caen,
recevra à la mairie de Mondeville les ob-
servations orales et écrites des intéres-
sés le :

- Lundi 21 octobre 2024, de 8 h 30 à
12 h 00

- Jeudi 31 octobre 2024, de 9 h 00 à
12 h 00

- Samedi 9 novembre 2024, de 9 h 00 à
12 h 00

- Vendredi 22 novembre 2024, de
14 h 00 à 17 h 00

Les autres modalités de l'enquête pu-
blique restent inchangées.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel
du 14 décembre 2023 soit 0,183 € HT le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Infogreffe.fr :
un accès direct
aux informations
des Greffes des Tribunaux
de Commerce

liberté
Le Bonhomme Libre
Société éditrice :
PUBLIHEBDOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CDX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €
Publicité locale, régionale
et petites annonces :
Tél. 02 31 47 73 94
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdos.com
Directeur de publicité : Jean-Pierre DUPARCQ
Annonces légales :
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr
Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales sur le département
(ou arrondissement) : Calvados
Prix : 1,60 €
Abonnement 1 an : 65,20 €
ISSN 0762-0446
Commission paritaire n° 0926 C 80762
Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle
de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 -
sans autorisation de l'éditeur
ACPM
PEFC Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502
Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées.
Europapaper - 0,010 kg/tonne.

GRILLE PETITE ANNONCE

1 Rédigez votre annonce en majuscules, une lettre par case, une case vide entre deux mots et un
bien par annonce. N'utilisez pas d'abréviations. La mention "particulier" doit apparaître dans votre annonce avant
le numéro de téléphone.
Ligne supplémentaire : 2€

3 Choisissez vos supports
Pour plus d'efficacité, nous vous conseillons
de faire paraître votre annonce sur
les journaux des alentours.
Seulement 2 € par journal supplémentaire,
quel que soit le nombre de parutions.
(14) Bayeux - La Renaissance Le Bessin
(14) Falaise - Les Nouvelles de Falaise
(14) Lisieux - L'Éveil de Lisieux
(14) Lisieux - Le Pays d'Auge
(14) Vire - La Voix Le Bocage
Autres-titres...

2 Choisissez votre formule
liberté
Table with 4 columns: Formula, Bonnes Affaires, Automobile, Immobilier. Rows for 1, 2, 3 weeks of publication. Some cells contain 'Offerte'.

Contactez-nous pour tout autre journal
ou formule de parution.
Offres réservées aux particuliers non professionnels.
Règlement par chèque à l'ordre de Hebdos Communication
Délai de saïe : 48H à réception de votre annonce.

Calcul du prix
Rubrique choisie (bonnes affaires, automobile, immobilier) :
Tarif de la formule choisie
Journaux supplémentaires (+ 2 €/journal)
Ligne supplémentaire (+ 2 €)
Option photo (+ 4 €)
Option domiciliation (+ 8 €)
Total

Coordonnées
Ces renseignements ne figureront pas dans le journal.
Nom
Prénom
Adresse
Code Postal
Ville
Téléphone
Email

Passer votre annonce
Par téléphone : 02 31 86 03 32 (aux heures d'ouverture)
Par courrier : Liberté
17, rue Commodore Hallet - BP 85341
14053 CAEN cedex 4